



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Arrêté portant autorisation de voirie et de circulation
2020-039 VOI
Chemin des Grillons

Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et notamment la 8^{ème} partie relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu la demande formulée par la société BRIES TP sise 377 route d'Apt 84220 Cabrières d'Avignon pour de dévoiement du réseau AEP et pose de containers de recyclage.

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des travaux et d'assurer la sécurité, il y a lieu de règlementer la circulation.

ARRETE

Article 1 : du 1^{er} au 30 septembre 2020 de 8h00 à 12 heures, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : dévoiement de réseau AEP et pose de containers de recyclage.

A charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 :

Au droit du chantier, la circulation sera alternée ou interdite de 08h00 à 18h00, la signalisation routière sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de fermeture de voirie une déviation sera mise en place.

Dans tous les cas le passage sera rendu libre à tous véhicules d'urgence dûment signalés.

Article 3 : La réglementation ci-dessus entrera en vigueur dès la publication du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09

Article 6 : Monsieur le directeur général des services, Monsieur le commandant de gendarmerie, la société Bries TP, le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Bries TP : 06 79 38 91 67

Affiché le : 29/08/20

Fait à Cabrières d'Avignon le 27 août 2020
Le Maire,
Delphine Cresp

